

# LA 6-THIOGUANINE



Cette fiche rédigée en 2008 par les gastroentérologues spécialistes du GETAID (Groupe d'Etude Thérapeutique des Affections Inflammatoires Digestives) a pour but de mieux faire connaître au patient son traitement et son suivi optimal. Elle est destinée spécialement aux patients atteints d'inflammation intestinale (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique) car elle tient compte des modalités spécifiques d'utilisation des médicaments dans ces situations. Elle constitue un complément à la fiche légale présente dans chaque lot de médicament.

La 6-thioguanine (Lanvis®) appartient à la même classe **d'immunosuppresseurs** que l'azathioprine (Imurel®) et la 6-mercaptopurine (Purinéthol®) mais peut être tolérée chez des patients allergiques à ces produits (y compris ceux ayant présenté une pancréatite). La 6-thioguanine (Lanvis®) est en effet (avec les 6-thioguanines nucléotides, encore appelés 6-TGN) l'un des deux métabolites actifs qui résultent de la transformation dans l'organisme de l'azathioprine en 6-mercaptopurine, puis de celle de la 6-mercaptopurine en son produit final actif, la 6-thioguanine.

La dose de Lanvis® est habituellement de 20 mg par jour, soit 1/2 comprimé à prendre le matin. Le Lanvis® est délivré sur ordonnance par la pharmacie hospitalière ; ce médicament n'est en effet pas disponible dans les pharmacies de ville. Ce médicament n'a pas reçu l'agrément des autorités de santé pour son utilisation dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques intestinales. Son utilisation dans ce domaine est en effet d'introduction trop récente, bien qu'il s'agisse d'un vieux médicament.

La surveillance de la tolérance du traitement nécessite des prises de sang systématiques, comme pour l'azathioprine et la 6-mercaptopurine (voir la fiche de ces médicaments).

Les effets indésirables liés au traitement par Lanvis® sont assez voisins de ceux observés avec l'azathioprine (Imurel®) et la 6-mercaptopurine (Purinéthol®) mais leur fréquence est différente.

Ainsi, le risque de pancréatite ou de diminution des globules blancs est très rare mais celui de maladie du foie, plus fréquent. On observe en particulier la survenue d'une maladie rare du foie (hyperplasie nodulaire régénérative) qui peut avoir des conséquences graves (hémorragies intestinales dues à des varices de l'oesophage).

**Ce risque a fait arrêter presque complètement l'utilisation de ce produit, ou en tous cas le restreindre aux seuls cas où tous les autres traitements se sont avérés inefficaces ou mal tolérés.**

Une surveillance régulière des tests hépatiques et de la Numération Formule Sanguine est nécessaire, associée à une échographie ou à une imagerie par résonance magnétique (IRM) hépatique à intervalles réguliers ; une biopsie hépatique peut aussi être nécessaire.

Le risque de survenue de lymphomes (proliférations tumorales à partir de certaines cellules appartenant au tissu lymphoïde des ganglions, de la moelle et de certains organes induites notamment par le virus d'Epstein-Barr) est aussi possible, et moins bien connu qu'avec l'azathioprine ou la 6-mercaptopurine.

**Les femmes en âge de procréer doivent avoir une contraception efficace. Toute grossesse survenant durant le traitement doit être signalée rapidement au médecin. L'allaitement est contre-indiqué.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant. Le tabac aggrave la maladie de Crohn et tout doit être fait pour en arrêter la consommation. La prise régulière et scrupuleuse de tout traitement est souvent nécessaire à son efficacité. Si vous éprouvez des difficultés dans ce domaine, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.



## **LES CONSEILS DE L'AVA**

### **DÉCLARER LES EFFETS INDÉSIRABLES**

Les effets indésirables liés au traitement - et même s'ils sont mentionnés dans cette fiche ou sur votre notice - doivent être déclarés à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm). En signalant les effets indésirables (EI), vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament et permettez une veille permanente. L'ava a mis en place un relai à la déclaration sur le site [www.observatoire-crohn-rch.fr](http://www.observatoire-crohn-rch.fr) (qui vous permettra de voir la fréquence de l'EI) ou directement sur le site [www.anism.sante.fr](http://www.anism.sante.fr)

